Envoyé en préfecture le 30/07/2020

Reçu en préfecture le 30/07/2020

Affiché le 31/07/2020

Berger Levrault

REP ID: 013-200035087-20200723-78_2020-DE

DES

BOUCHES-DU-RHONE

DEPARTEMENT

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TERRE DE PROVENCE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRONDISSEMENT

D'ARLES

N° 78/2020

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

OBJET : Désignation des membres du conseil

d'exploitation de l'Office de Tourisme

Intercommunal

SEANCE DU 23 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt, vingt-trois juillet,

Le Conseil de Communauté d'Agglomération TERRE DE PROVENCE, dûment convoqué s'est réuni à Eyragues.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 17 juillet 2020.

PRÉSENTS :

Pour la Commune de BARBENTANE : DAUDET Jean-Christophe, BIANCONE Edith, BLANC Michel.

Pour la Commune de CABANNES : CHEILAN François.

Pour la Commune de CHATEAURENARD: MARTEL Marcel, PONCHON Solange, CHAUVET Eric, DARASSE Adelaïde, MARTIN Pierre-Hubert, ANZALONE Marie-Laurence, LUCIANI-RIPETTI Marina, SALZE Annie, DIET-PENCHINAT Sylvie.

Pour la Commune d'EYRAGUES : GILLES Max, POURTIER Yvette, DELABRE Eric.

Pour la Commune de GRAVESON : PECOUT Michel, CORNILLE Annie, DI FELICE Jean-Marc.

Pour la Commune de MAILLANE : LECOFFRE Eric, MARÈS Frédérique.

Pour la Commune de MOLLEGES: CHABAUD Corinne, MARCON Patrick.

Pour la Commune de NOVES : JULLIEN Georges, LANDREAU Edith, FERRIER Pierre, REY Christian.

Pour la Commune d'ORGON : PORTAL Serge, YTIER CLARETON Angélique.

Pour la Commune de PLAN d'ORGON: LEPIAN Jean-Louis, COUDERC-VALLET Jocelyne.

Pour la Commune de ROGNONAS : PICARDA Yves, MONDET Cécile, ALIZARD Dominique.

Pour la Commune de VERQUIERES : MARTIN-TEISSERE Jean-Marc.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR:

Pour la Commune de CHATEAURENARD : SEISSON Jean-Pierre (absent ayant donné pouvoir à PONCHON Solange), AMIEL Cyril (absent ayant donné pouvoir à LUCIANI-RIPETTI Marina), REYNES Bernard (absent ayant donné à pouvoir à DIET-PENCHINAT Sylvie).

ABSENTS EXCUSÉS:

Pour la Commune de CABANNES : GIRARD Nathalie, ONTIVEROS Christian.
Pour la Commune de SAINT- ANDIOL : ROBERT Daniel, CHABAS Sylvie.

Mme la Présidente expose que l'Office de Tourisme intercommunal est administré sous la forme d'une régie à autonomie financière dont les statuts prévoient que le conseil d'exploitation est composé de 20 membres répartis en deux collèges :

- 13 conseillers communautaires (1 représentant élu par commune membre),
- 7 représentants socio professionnels du territoire issus de l'activité touristique.

Affiché le 31/07/2020



ID: 013-200035087-20200723-78_2020-DE

Considérant le renouvellement des instances communautaires, il revient au conseil communautaire de désigner le collège des élus et les membres du Conseil d'exploitation sur proposition du président de la communauté d'agglomération.

Après exposé, le Conseil Communautaire procède à la désignation des membres du conseil d'exploitation de l'Office de Tourisme Intercommunal.

Sont ainsi désignés :

Représentant du conseil communautaire :

Communes	Prénom - Nom		
Barbentane	Jean-Christophe DAUDET		
Cabannes	Nathalie GIRARD		
Châteaurenard	Adélaïde DARASSE		
Eyragues	Yvette POURTIER		
Graveson	Michel PÉCOUT		
Maillane	Frédérique MARES		
Mollégès	Patrick MARCON		
Noves	Edith LANDREAU		
Orgon	Angélique YTIER CLARETON		
Plan d'Orgon	Jocelyne VALLET		
Rognonas	Dominique ALIZARD		
Saint-Andiol	Sylvie CHABAS		
Verquières	Jean-Marc MARTN-TEISSÈRE		

> Représentants socio professionnels du territoire issus de l'activité touristique :

Prénom Nom	Société	Туре	Commune
M. Hugo JAUBERT	Gîtes du Mas St Pierre	Meublé de tourisme	Cabannes
M. Régis MAZURCZACK	Hôtel du Parc	Hôtel	Orgon
M. Thierry GAULTIER	Le Pilon D'Agel	Camping	Noves
M. Norbert DUSSERRE	Toupine et Cabesselle	Traiteur	Barbentane
M. François INISAN Fédération des charrettes Alpilles Durance		Organisateur manifestation	
Mme Christelle DUBOIS	P'tits Anes	Loisirs	Graveson
M. Clément BERNARD	Domaine des Blaquières	Producteur / domaine vinicole	Châteaurenard

Votes pour : 38 Votes contre : 0 Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Fait à Eyragues, le 23 juillet 2020,

Pour Extrait Conforme,

La Présidente, Corinne CHABAUD

agglomération

Joand,